

Les Vents d'Arpes

Participation citoyenne ! Pour qui, pourquoi ?



Dans le cadre du projet de parc éolien de Nivelles-Sud, initié par Ventis sa, société wallonne du Tournaisis, il est prévu une **participation citoyenne à hauteur de 15%** ainsi qu'une participation publique (la ville), également de 15%, dans la société d'exploitation (les 70 % restant investis par le promoteur Ventis).

Pour ce faire, **l'asbl Vent+, association nivelloise** pour la promotion des énergies renouvelables, à l'origine de cet accord de participation, a décidé de s'associer à une coopérative agréée* existant depuis 2008, elle aussi wallonne : **CLEF scrl (Coopérative Leuwoise pour les Energies du Futur)**.

Tous les citoyens et citoyennes sont concerné(e)s mais aussi des personnes morales qui souhaiteraient participer pour, entre autres, les 3 bonnes raisons suivantes :

1. Un geste pour notre planète et celle des générations futures...

En achetant des parts, chaque citoyen peut contribuer à éviter la production de CO₂ (0,5 Kg/KWh), gaz à effet de serre bien connu... 1 seule part de 250,- EUR assure la **production** de \pm 500 KWh/an **d'électricité verte**. 7 parts (1.750,- EUR) permettent donc de couvrir les besoins d'un ménage moyen qui, en Wallonie, consomme \pm 3.500 KWh/an .

2. Un avantage financier direct

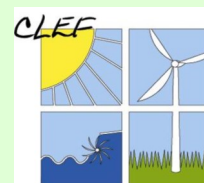
Chaque part investie offre un **dividende annuel**, pouvant atteindre 6 % max. (limite légale). En 2014, la coopérative CLEF qui dispose déjà d'éoliennes en activité et sera partenaire pour ce projet, a rétribué les parts à hauteur de 4%. Ce fut 5% en 2015 et ce sera à nouveau 4% pour cette année 2016. Ce dividende est décidé en Assemblée Générale annuelle à laquelle tous les coopérateurs sont invités à voter.

3. Un avantage financier indirect

Via l'achat de l'électricité à une coopérative tiers (COCITER scrl), regroupant actuellement 9 coopératives citoyennes de production d'énergie verte (dont CLEF), il est également possible d'obtenir son **électricité à un prix compétitif sans but spéculatif** et ce, avec la garantie de disposer d'une **électricité 100 % verte, 100 % citoyenne et 100% wallonne !**



Une initiative de la scrl CLEF en collaboration avec l'asbl nivelloise Vent+



* Société coopérative agréée conformément au droit des sociétés

Une éolienne citoyenne à Nivelles ! Voici comment participer...

- 1) En vous informant via des membres de l'asbl nivelloise Vent+, association assurant la communication en matière d'énergie renouvelable. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site www.ventplus.be (onglet "Vents d'Arpes").
- 2) En souscrivant directement une ou plusieurs parts dans la coopérative CLEF via le site internet de CLEF (ci-dessous) en mentionnant clairement que vous vous inscrivez dans le cadre du projet "Vents d'Arpes" et ce, tant sur le formulaire d'inscription qu'en communication de votre virement bancaire.
- 3) En vous faisant membre de l'asbl Vent+ (10,- EUR/an) pour soutenir plus activement nos actions (voir site www.ventplus.be).

Plus d'infos ? :

- ♦ Site www.ventplus.be
- ♦ Page facebook "[Vents d'Arpes](#)" (géré par Vent+)
- ♦ Site www.cociter.be (achat d'électricité verte et citoyenne)
- ♦ Service énergie de la ville de Nivelles :
Boulevard des Arbalétriers 25 (Benoît Pique)
- ♦ En posant vos questions via facebook "Vent d'Arpes" ou en adressant un courriel à info@ventplus.be

Plus d'infos et formulaire pour achat de parts :

- ♦ Site www.clef-scr1.be / info@clef-scr1.be

CLEF scr1 dispose de l'agrément CNC 5184. L'offre publique de CLEF scr1 porte sur un montant maximum de 5.000.000 euros. L'achat de parts est limité à 5.000 euros par coopérateur.



Une initiative de la scr1 CLEF en collaboration avec l'asbl nivelloise Vent+

